



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Territoire du Grand Compiégnois

ENTRE

- **L'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse-Automne,**

Représentée par M. Philippe MARINI, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 20 mai 2021,

Ci-après désignée par « l'ARC »,

- **La Communauté de Communes des Lisières de l'Oise,**

Représentée par Mme Sylvie VALENTE-LE HIR, Présidente, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en date du 20 mai 2021,

Ci-après désignée par « la CCLO »,

- **La Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées,**

Représentée par Mme. Sophie MERCIER, Présidente, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en date du 18 mai 2021,

Ci-après désignée par « la CCPE »,

D'une part,

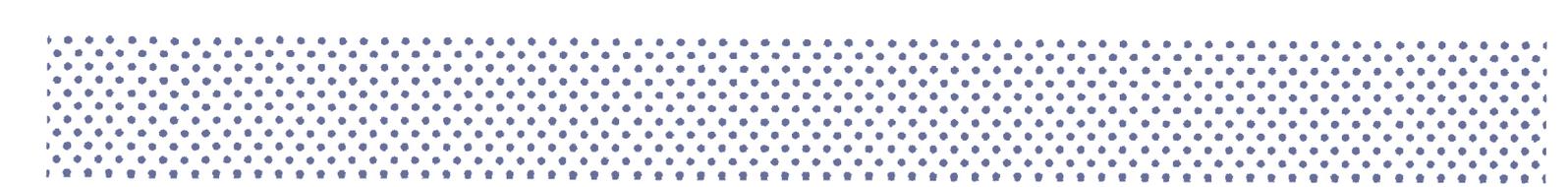
ET

- **L'État,**

Représenté par Corinne ORZECOWSKI, Préfète de l'Oise

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

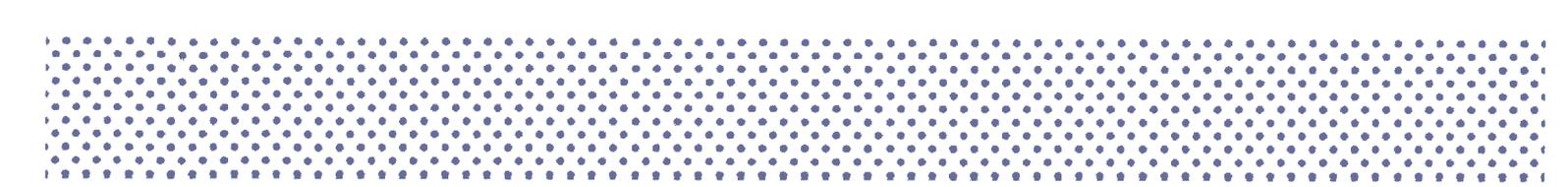


IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des Contrats de Plan État-région renouvelés (CPER) d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.



Article 1 - Objet du contrat

Les Contrats de Relance et de Transition Écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n°6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire du Grand Compiégnois autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires et leur mise en cohérence, dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé.

1.1. Évolution du CTE vers un CRTE

Le territoire du Grand Compiégnois, est actuellement couvert par un contrat de transition écologique, signé en décembre 2019, en intégrant en plus des 3 intercommunalités de l'APC la Communauté de Communes des Deux Vallées.

Ce contrat a notamment permis de faire converger les différentes politiques environnementales et de développement durable des quatre EPCI et de partager des axes de travail partagés structurants. Le CTE, est donc le socle de ce CRTE mais, à ce jour, ne fusionne pas avec celui-ci totalement, car il permet de prioriser des axes et des thématiques précis et de conserver des modalités de gouvernance et de validation partenariales éprouvées.

1.2. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le territoire du Grand Compiégnois et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Le Pays Compiégnois, composé de 3 intercommunalités, l'Agglomération de la Région de Compiègne, des communautés de communes de la Plaine d'Estrées et des Lisières de l'Oise, représente environ 120 000 habitants et 51 500 emplois (Insee 2017).

Il est implanté de part et d'autre de la vallée de l'Oise moyenne et de ses affluents en rive gauche comme en rive droite. Côté ouest, les plateaux agricoles du plateau picard et côté Est, les massifs forestiers (cœurs de nature) réunis par des continuités écologiques d'intérêt européen (en particulier de grands animaux).

Le Grand Compiégnois est un passage obligé pour le fret transitant entre le nord et le Sud de l'Europe, à proximité de l'Île-de-France, aussi bien par la route (autoroute A1 Paris/Lille) que par le fer (Paris/Jeumont) et prochainement par la voie d'eau. Cet aspect sera notamment renforcé avec l'arrivée du barreau Picardie-Roissy.

La rivière Oise de plus en plus canalisée au fil des siècles sera mise à gabarit européen prochainement et le Canal Seine Nord Europe sera réalisé au Nord de Compiègne pour rejoindre Cambrai et ainsi s'intégrer à la liaison Seine Escaut d'ici 2030.

Le territoire du Grand Compiégnois organise ses transitions écologique, économique et sociale à partir notamment des différents documents d'aménagement et de planification et des politiques déjà portées à travers les différents contrats signés.

Le Grand Compiégnois recense en effet, plusieurs contractualisations portées à différentes échelles : communale, intercommunale, à l'échelle Pays (3 intercommunalités) et à l'échelle de 4 EPCI (ARC, CCLO, CCPE, CC2V).

- **Contrat de Transition Écologique**

Signé le 19 décembre 2019

4 EPCI du Grand Compiégnois

Le CTE du Grand Compiégnois est le fruit d'un travail partenarial entre le 4 EPCI (ARC, CCLO, CCPE et CC2V). Il a été l'opportunité d'amplifier les démarches de transition écologique au niveau du bassin de vie, de les mettre en cohérence, et de décliner progressivement des actions concrètes qui relèvent de thématiques centrées sur la transition écologique, autour des grandes orientations suivantes :

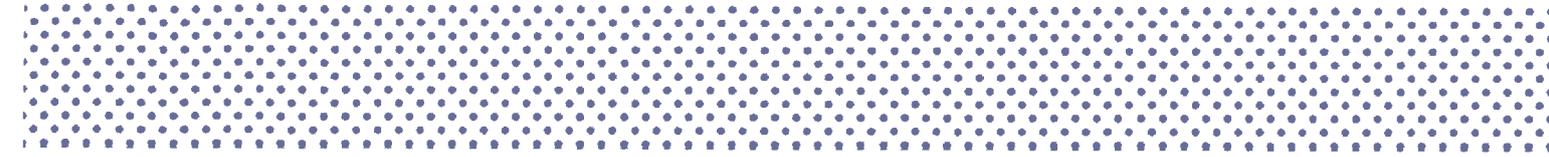
1. Développer une agriculture et une alimentation locales et durables
2. Accompagner le passage à une mobilité décarbonée
3. Mettre en valeur et protéger la biodiversité de la forêt et développer l'écotourisme
4. Maîtriser la demande en énergie des territoires et valoriser les énergies renouvelables et durables
5. Animation d'une dynamique de coopération pour une transition écologique

- **Action cœur de ville – Opération de revitalisation des territoires**

Signée le 28 septembre 2018

Compiègne, Margny-lès-Compiègne, Venette

La convention-cadre a été homologuée en opération de revitalisation du territoire (ORT) en juillet 2020.



Ce projet ambitieux s'appuie sur une réflexion engagée depuis une dizaine d'année entre les 3 communes du cœur d'agglomération, il intègre un développement articulé des deux rives de l'Oise autour de 3 moteurs principaux : le renouvellement du quartier de la gare, le centre-ville historique de Compiègne et le nouveau quartier en développement autour du Pont neuf. L'objectif formel est de conforter la centralité du cœur d'agglomération qui est un élément moteur d'attractivité de l'agglomération.

Des actions déclinées autour de 5 axes :

1. De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville.
2. Favoriser un développement économique et commercial équilibré en centre et en périphérie.
3. Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions.
4. Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine.
5. Favoriser l'accès aux équipements, aux services publics et à l'offre culturelle de loisirs.

- **Contrat de ville**

Signé 9 juillet 2015

Ville de Compiègne

Le 9 juillet 2015, l'État, la Région, le Département, l'Agglomération de la Région de Compiègne, la Ville de Compiègne et différents partenaires se sont engagés dans un contrat de ville.

Le contrat de ville 2015-2022 de l'ARC ainsi signé permet de mobiliser des financements de l'État aux **actions les plus structurantes** pour les quartiers concernés. Le pilotage du Contrat de Ville est porté par l'Agglomération. Il s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les habitants (Conseil Citoyen par quartier).

Ce contrat fixe le cadre de référence en matière de politique de la ville autour d'un projet global qui se décline autour des trois piliers fondateurs : la cohésion sociale, le développement de l'activité économique et de l'emploi, le cadre de vie et renouvellement urbain, et d'un quatrième pilier, relatif aux valeurs de la République et de la citoyenneté appréhendées de façon transversale, sur chaque action mise en place.

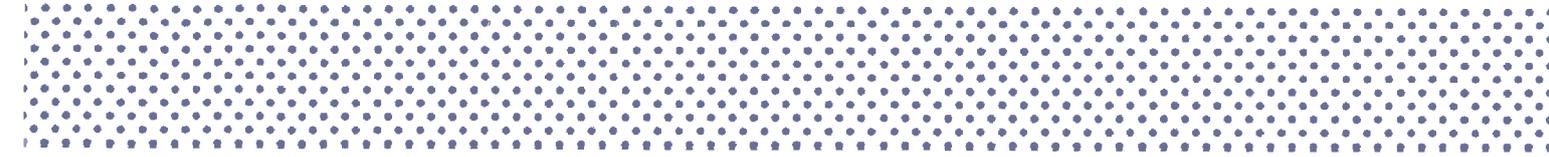
Il réunit l'ensemble des actions nécessaires pour transformer les quartiers prioritaires de la ville de Compiègne: Clos des Roses, la Victoire- les Maréchaux et Vivier Corax (incluant les squares de Mercières, du Docteur Roux, de la Peupleraie) en pôles de développement social, urbain et économique autour d'un programme d'actions annuel. Le contrat de ville est un contrat de solidarité pour soutenir la transformation des quartiers les plus sensibles du territoire.

- **Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention de la vallée de l'Oise**
31 collectivités

La convention cadre a été signée en août 2020 par l'ensemble des maîtres d'ouvrage et financeurs y compris les EPCI et donc incluant les 3 EPCI.

La convention en question détaille le contenu du programme selon une soixantaine d'actions réparties selon sept axes stratégiques d'intervention :

1. amélioration de la connaissance et de la conscience du risque;

- 
2. surveillance, prévisions des crues et inondations;
 3. alerte et gestion de crise;
 4. intégration du risque inondation dans l'urbanisme ;
 5. réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens;
 6. ralentissement des écoulements;
 7. gestion des ouvrages de protection hydraulique.

- **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)**

3 OPAH -ARC, CCLO, CC2V

L'intervention des pouvoirs publics pour favoriser la réhabilitation du patrimoine privé vise notamment à lutter contre la précarité énergétique et à favoriser le maintien dans leur logement des personnes âgées. Ainsi, dans le cadre du dispositif ACV/ORT, une convention est en cours de finalisation au niveau de l'ARC pour la signature d'une OPAH RU qui viendra s'ajouter l'OPAH classique en cours sur le territoire de l'agglomération.

Une OPAH est opérationnelle au niveau de la CCLO depuis l'été 2017. Elle a pour objectifs d'améliorer l'habitat en matière de sécurité, de salubrité, d'économies d'énergie, d'isolation acoustique ou d'accessibilité et d'adaptation pour les personnes en situation de handicap.

Le territoire de la CCPE est couvert par le Programme d'intérêt Général du département de l'Oise (PIG60) mis en place jusqu'à 2025 qui a vocation à concourir à l'amélioration du parc privé, mais n'a pas encore d'OPAH à ce jour.

Une OPAH est également opérationnelle sur la CC2V et devrait s'achever en décembre 2021.

- **Territoires d'industrie**

labellisation en novembre 2018

4 EPCI

Ce Territoire d'Industrie regroupant 4 EPCI (ARC, CCLO, CCPE, CC2V) repose sur un bassin économique, d'emploi et industriel cohérent, ce qui lui permet de travailler à une stratégie intégrée de son développement, en s'appuyant notamment sur :

- des industriels disposant de capacités de Recherche & Développement et de production sur un même territoire. La présence du premier renforçant l'ancrage du second ;
- un tissu de PME industrielles qui maillent le territoire ;
- des infrastructures clés : le port fluvial de Longueuil-Sainte-Marie, le canal Seine-Nord Europe, le barreau Roissy-Picardie, mais aussi des sites tels que la plateforme chimique de Lamotte, la plateforme de Ribécourt, et la plateforme Confluence (ex-Continental) ;
- des partenaires de recherche et de formation susceptibles de répondre aux besoins des industriels en production et en R&D.

Son articulation avec le CTE permet de travailler dans le sens d'un développement industriel durable du Grand Compiégnois, résilient par rapport aux risques naturels d'inondation :

- en favorisant l'implantation et le développement d'activités industrielles dans le respect de l'environnement, et ainsi la création d'emplois ancrés sur le territoire, attractifs pour ses habitants,
- en accompagnant les industriels vers une réduction des émissions de gaz à effet de serres grâce à l'innovation dans les procédés et les produits,

- et en favorisant l'économie circulaire et les circuits courts. Elle vise aussi à développer des produits «made in Compiégnois» et permettre ainsi à la population de consommer «local».

- **Nouveau Programme de Renouvellement Urbain- renouvellement urbain des quartiers Clos des Roses et la Victoire-ANRU**
Compiègne

La signature de la déclaration d'engagement concernant le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (ANRU) de Compiègne s'est déroulée le mardi 14 Janvier 2020. Le programme d'investissement pour le renouvellement urbain des quartiers Clos des Roses et la Victoire, associe en termes de maîtrise d'ouvrage respectivement, l'ARC, la Ville de Compiègne, l'OPAC de l'Oise et Picardie Habitat.

Le budget prévisionnel d'ensemble s'élève à 114,4 millions d'euros TTC, grâce aux concours financiers notamment des différents maitres d'ouvrage, mais également de l'ANRU, du Conseil Régional des Hauts de France, du Conseil Départemental de l'Oise, d'Action Logement, de la Caisse des Dépôts et Consignations. Pour sa part, l'ANRU s'engage à contribuer à ce projet à hauteur de 36,6 millions d'euros se répartissant en 12,1 millions d'euros en prêts bonifiés pour les bailleurs et 24,5 millions d'euros de subvention.

Conformément à ses compétences et à la délibération du 19 décembre 2019, l'ARC sera à travers une ZAC multi site, l'aménageur de la restructuration de ces deux quartiers, la ville de Compiègne assurant pour sa part la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les équipements publics (centre municipal Anne Marie VIVE, École Charles FAROUX, centre de rencontre de la Victoire et Puy du Roy).

Le périmètre prévisionnel de la future ZAC sur le quartier des Musiciens porte sur environ 12,7 ha avec une intervention sur les voiries et espaces publics et le programme de construction suivant : 32 maisons de ville en accession, 104 appartements en accession (3 collectifs), 45 Logements locatifs sociaux (1 collectif) et 1 immeuble tertiaire.

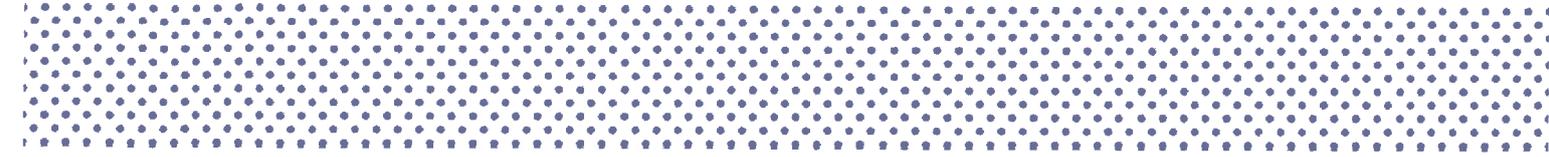
Sur les Maréchaux le périmètre prévisionnel de la future ZAC (environ 6 ha) prévoit également une intervention sur les voiries et espaces publics et le programme de construction suivant : 27 maisons individuelles en accessions seront créées ainsi qu'un immeuble d'environ 15 à 20 logements collectifs et des locaux tertiaires.

Au total, le montant des aménagements de la future ZAC s'élève à environ 16,75 millions d'euros HT avec un reste à charge, après subvention et recettes de charge foncière, d'environ 3 millions d'euros HT pour l'ARC et 1,2 million d'euros HT pour la ville (compris dans leur engagement financiers prévisionnels rappelés ci-dessus respectivement de 4,74 millions d'euros et 5,230 millions d'euros).

La durée de la convention NPNRU portera sur la période 2020-2029 avec une date limite d'engagement des opérations financées par l'ANRU au 31 décembre 2024 et une date limite des demandes de solde au 31 décembre 2029.

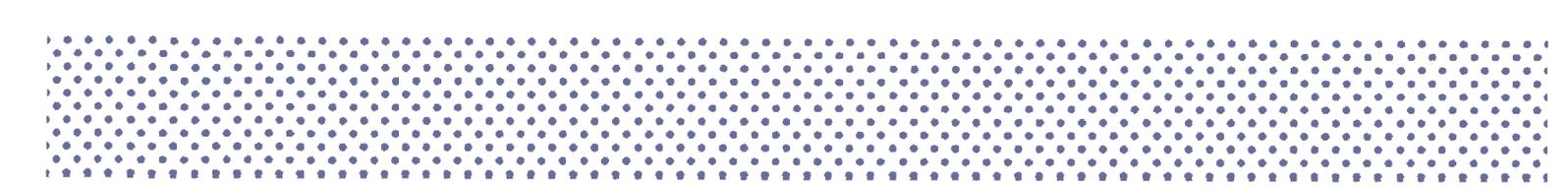
L'ensemble de ses contractualisations est en cohérence avec les différents documents d'aménagement et de planification tels que les PLUi ou PLUiH, SCOT, les PCET et PCAET, les feuilles de routes numériques. Mais aussi avec les contractualisations existantes ou en cours avec :

- la Région Haut-de-France,
 - o Le COTTRI de l'ARC, déclinant les actions à mettre en œuvre dans le cadre de la troisième révolution industrielle,

- 
- Le contrat de rayonnement touristique, qui déploie la stratégie touristique du territoire sur 3 ans,
 - les programmes européens,
 - l'INTERREG « EXPERIENCE », projet de coopération européen autour de la création d'offre expérientielle sur le territoire, fin prévue pour fin 2023
 - Le programme LEADER, réel soutien et moteur du développement rural, fin prévue pour décembre 2022
 - Autres partenaires :
 - Agence de l'Eau Seine-Normandie : le CTEC, Contrat Territorial Eau et Climat 2020-2025, ayant pour principale ambition la protection de la ressource en eau, l'adaptation du territoire au changement climatique, et la protection de la biodiversité.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.



Article 2 – Ambition du Grand Compiégnois

Le Grand Compiégnois était autrefois plébiscité par les rois de France et empereurs pour son cadre idéal, ses rivières, ses forêts, ses lieux d'échanges commerciaux, et tout le charme et la douceur de vivre de la province à proximité de la capitale. C'est aujourd'hui encore, ces mêmes raisons qui font du Grand Compiégnois un territoire attractif, dynamique, une terre fertile où chacun peut bénéficier d'un environnement propice pour s'installer et engager ses projets.

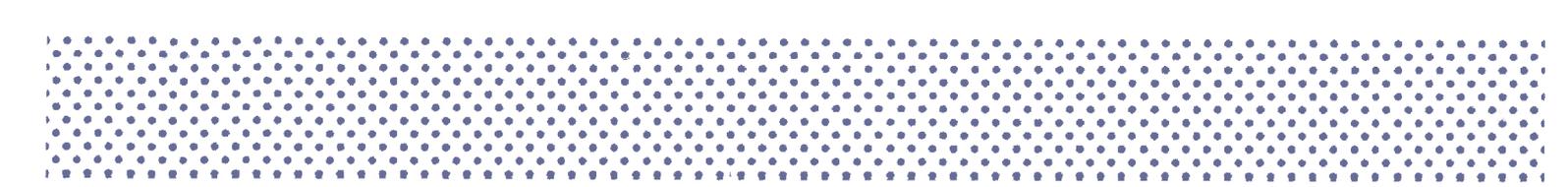
Historiquement attaché à ce cadre verdoyant, source de bien-être et de santé, les habitants ont à cœur la protection de leur environnement -l'eau comme la forêt- la préservation de sa biodiversité, sa qualité paysagère, et la résilience du territoire. Face aux dérèglements climatiques et aux changements sociétaux, notre territoire s'adapte, et continue ses transitions. Les nouveaux modèles d'économie circulaire, et les circuits courts sont à privilégier, qu'il s'agisse de relocaliser notre alimentation, de développer la production d'énergie renouvelable ou de réduire la consommation énergétique et d'emballages plastiques. Ces notions sont bien intégrées, tant en milieu rural avec l'émergence des tiers-lieux, porteurs de projets, de concept inédits et de cohésion, qu'en milieu urbain à travers son dense écosystème d'innovation. Il faudra de plus en plus faire converger les initiatives et entraîner l'ensemble de notre tissu économique, des TPE aux grands groupes, sans qu'aucune transition efficace n'est possible.

Un autre levier pour la réduction de notre empreinte écologique, est le développement de nouvelles solutions de mobilités plus durables. Précurseur en la matière, avec les bus gratuits fonctionnant au biocarburant dans l'agglomération, et le développement des mobilités cyclables sur l'ensemble du territoire, il nous faudra également trouver d'autres modes de transport alternatifs à la voiture individuelle en milieu rural.

Le Grand Compiégnois est en effet, un subtil mélange entre l'authenticité picarde, et le dynamisme du bassin parisien. La douceur du village français et l'ambition et l'énergie de ces acteurs économiques. Cette mixité sociale s'exprime à travers la dynamique omniprésente et essentielle, entre l'urbain et le rural, l'agglomération et les communautés de communes, les villages pittoresques et les grands pôles touristiques où se trouvent les châteaux, ou encore les petits commerces de proximités en centre-bourg et les parcs d'activités.

Dans ce paysage coloré et fertile, chacun, entreprise, particulier, famille... peut s'installer, construire, se lancer dans de nouveaux projets. Il nous appartient de créer les conditions optimales pour favoriser et faciliter cette installation. Les leviers sont nombreux : la diversité de l'offre de logement et des espaces commerciaux, l'accès aux soins, l'accessibilité aux services en milieu rural, les dessertes de l'aéroport, la diversité de l'offre culturelle, ou encore le renforcement des capacités de formation...

Le Grand Compiégnois de demain sera fidèle à son histoire, il aura su préserver son patrimoine naturel, gérer ses ressources, et réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Il continuera de jouer son rôle de poumon économique et sera renforcé dans ses capacités à innover. Le Grand Compiégnois de demain veillera à tous ses équilibres, écologiques, sociaux et territoriaux (accès à l'emploi, de santé, de bien-être, de culture, d'accès au logement, de services)...



Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé par les 3 EPCI en mai 2021 :

Un territoire en pleine transition écologique associant les forêts et les rivières Oise et Aisne

Ecolo_01 : Favoriser une agriculture diversifiée et une alimentation locale et durable encourageant les circuits courts et en renforçant le lien urbain /rural

Ecolo_02 : Améliorer la gestion de l'eau (partage, mise en réseau, qualité, sécurisation de l'accès à la ressource)

Ecolo_03 : Soutenir et promouvoir les modèles d'économie circulaire, circuits courts, notamment dans la réduction des emballages plastiques à usage unique

Ecolo_04 : Développer un urbanisme durable et résilient pour notamment répondre à la vulnérabilité liée aux inondations, ruissellements, risques géologiques (retrait/gonflement d'argile)

Ecolo_05 : Favoriser la biodiversité, en particulier celle des zones humides et de la forêt, et protéger les continuités écologiques et les cœurs de nature, et développer des îlots de verdure en milieu urbain/centre-bourg

Ecolo_06 : Maitriser la demande en énergie du territoire en encourageant la rénovation du bâti existant et valoriser les énergies renouvelables et adapter les bâtiments et espaces publics au changement climatique

Ecolo_07 : Reconquérir les espaces bâtis dégradés ou en friche et assurer leur reconversion et aménager les dents creuses

Ecolo_08 : Développer les mobilités quotidienne, économes en énergie et durables sur l'ensemble du territoire & développer des solutions innovantes et durables

Un territoire attractif et compétitif entre la région parisienne et le nord européen

Comp_01 : Améliorer l'accueil des entreprises, notamment au travers de l'amélioration ou de la requalification des parcs d'activité, et le développement de l'offre de service

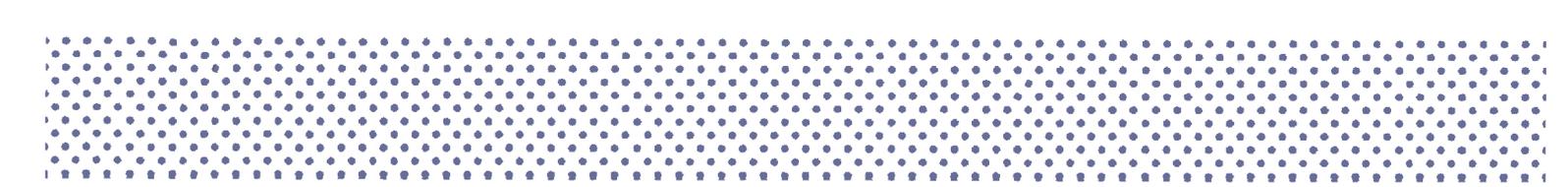
Comp_02 : Promouvoir et soutenir les nouveaux modèles économiques hybrides et innovants, en s'appuyant sur l'innovation (économique, sociale, environnementale) notamment en milieu rural

Comp_03 : Favoriser le développement de l'innovation et l'écosystème local, en particulier en lien avec la chimie verte et l'enseignement supérieur

Comp_04 : Améliorer l'organisation de la filière logistique, et en particulier son report modal à partir de la liaison fluviale Seine Escaut (CSNE et Mageo, Pôle multimodal de Longueil-Ste-Marie, et quais/bord à canal) mais aussi routière (autoroute A1, RN31, RN32...)

Comp_05 : Favoriser la troisième révolution industrielle alliant l'énergie décarbonée et le numérique notamment envers les TPE- PME

Comp_06 : Soutenir l'attractivité commerciale du territoire et contribuer à la modernisation de l'artisanat.



Comp_07 : Améliorer l'attractivité de l'agriculture et des industries qui en dépendent, et leur adaptation aux nouveaux marchés

Comp_08 : Améliorer le rayonnement touristique du territoire en valorisant le cadre naturel et le riche patrimoine historique et en favorisant un tourisme responsable et durable et les générateurs touristiques (Pierrefonds, Compiègne, Cité des bateliers, sucrerie de Francières, forêt de Compiègne et de Laigue, les grands parcours européens comme l'Eurovéloroute Scandibérique)

Comp_09 : Renforcer et développer les équipements et infrastructures sportifs, notamment dans le cadre de la préparation des Jeux Olympiques de 2024.

Un bassin de vie de taille moyenne présentant une forte cohésion sociale et territoriale

Coh_01: renforcer la cohésion sociale du territoire aux différentes échelles, notamment dans une logique de renforcement du lien urbain/rural

NB : les tiers-lieux

Coh_02 : Favoriser la réhabilitation du parc résidentiel (passoires thermiques, copropriétés dégradées, quartiers populaires) et lutter contre la précarité énergétique

Coh_03 : Favoriser la formation, en particulier les formations qualifiantes et supérieures courtes et supérieures–et en lien avec les entreprises du territoire

Coh_04 : Favoriser l'accès à l'emploi aux personnes éloignées de l'emploi et l'inclusion sociale, notamment en partenariat avec les acteurs de l'insertion (ACI, associations intermédiaires, entreprises d'insertion...)

Coh_05 : Développer les services au public (France services, santé, crèches et périscolaire, bibliothèques...), près des transports collectifs et/ou dans les centres-bourgs ou sous forme itinérante.

Coh_06 : Développer des projets culturels accessibles à tous, par la modernisation des outils, le développement de projets culturels coopératifs et de proximité s'appuyant sur l'écosystème local et une meilleure connaissance de l'offre

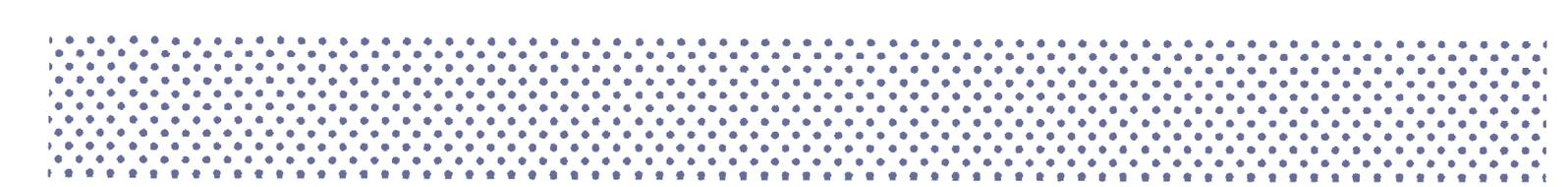
Coh_07 : Anticiper l'arrivée du barreau Roissy Picardie et participer à l'aménagement des pôles d'échanges multimodaux (gare principale de Compiègne-Margny, gares secondaires d'Estrées Saint-Denis, Le Meux et Jaux) confortant les cœurs de ville et de bourgs

Coh_08 : Favoriser les parcours résidentiels des habitants, en particulier des familles mais aussi des seniors et des jeunes, en renforçant notamment la synergie urbain/rural

Coh_09 : Développer le numérique du service publique et des entreprises, et favoriser l'accès au numérique à travers les équipements et les formations

Coh_10 : Gestion du risque et assurer la sécurité publique

Coh_11 : Soutenir et promouvoir les modèles d'Économie Sociale et Solidaire (ressourcerie, conciergerie, épicerie solidaire...)



Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 1. Ces fiches comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'État

Le territoire du Pays Compiégnois est couvert par les contractualisations suivantes :

- Action Cœur de Ville : Compiègne, Margny-lès-Compiègne, Venette
- Contrat de ville : Compiègne
- Contrat de Transition Écologique : 4 EPCI
- Territoire d'Industrie : 4 EPCI
- Les OPAH : 3 EPCI
- Le PAPI : 31 collectivités (plus large que le Pays)
- ANRU : Compiègne

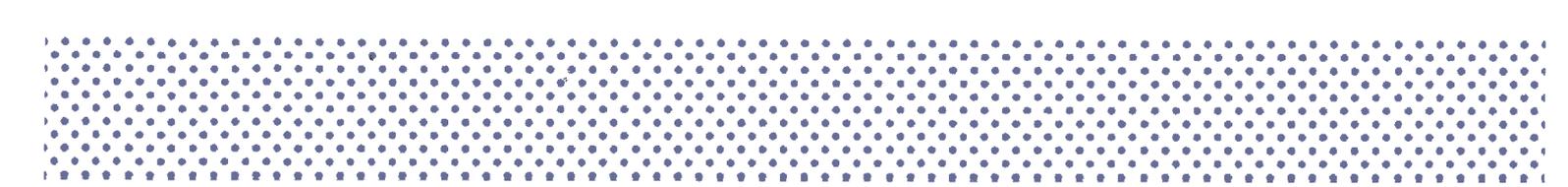
Les dispositifs Territoire d'Industrie et du Contrat de Transition Écologique ayant des fonctionnements similaires en terme de préparation des programmations et de rapport avec les opérateurs financiers, leur fonctionnement sera adapté à celui du CRTE, si, aucun appel à projet émanant de l'État ou de l'une de ses agences n'arrive trop en amont ou en aval de la programmation annuelle CRTE. Dans le cas où d'autres négociations auraient lieu en cours d'année, suite à un appel à projet notamment, les actions seront alors valorisées en annexes de la programmation annuelle du CRTE.

Pour les actions qui relèvent des autres contractualisations, les modes de négociation et de programmation déjà établis ne changeront pas, mais les actions seront également valorisées en annexes de la programmation annuelle du CRTE.

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action et des fiches projet en annexe 2.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.



L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors des comités de pilotage ultérieurs à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

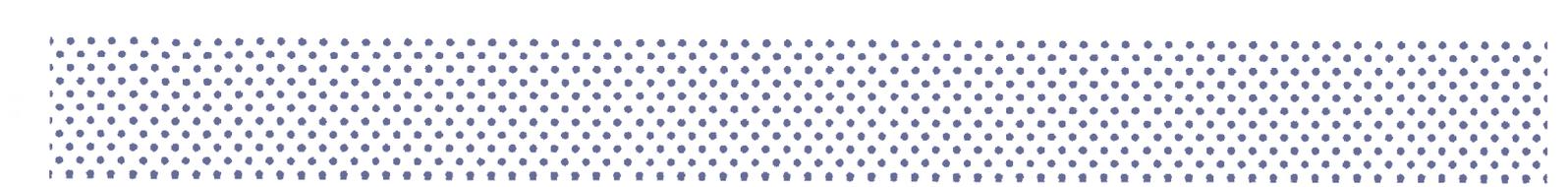
Afin de permettre à nos 3 EPCI d'avoir des politiques convergentes et cohérentes en terme de transition écologique, d'attractivité/compétitivité et de cohésion, les 3 territoires continueront leur travail partenarial, à travers notamment, mais pas exclusivement, l'Association du Pays Compiégnois.

Pour faciliter cette synergie, le pays pourra entre autre:

- Organiser des réunions mensuelles entre les collectivités
- Porter des études visant à mettre en cohérence certains domaines d'intervention du territoire, construire une stratégie commune à l'échelle du bassin de vie, voire de travailler sur la structuration de filières locales.
- Porter des études de mutualisation de moyen
- Porter les programmations européennes
- Organiser des séminaires de retour et de partage d'expérience
- Organisation de groupes de travail entre élus du territoire autour de problématique précise
- Porter les actions communes aux 3 EPCI
- ...

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe, la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'État, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.



Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

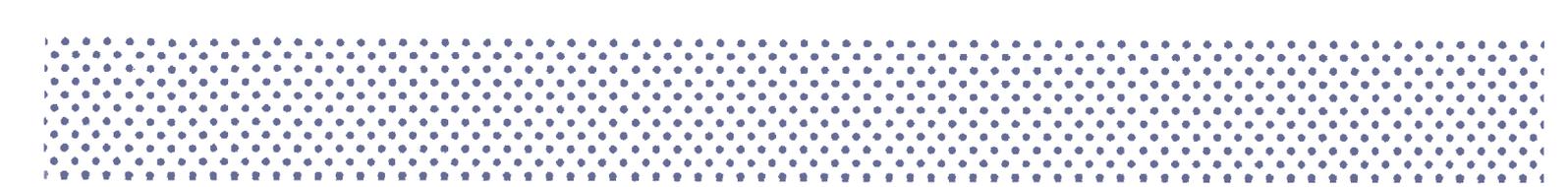
Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat, le territoire du Grand Compiégnais assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Dans chaque EPCI est désigné un référent CRTE. Ces référents sont ensuite coordonnés par un.e chef-fe de projet CRTE issu.e du Pays Compiégnais, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef-fe de projet pourra être assuré par l'État ou ses opérateurs.



Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'État. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

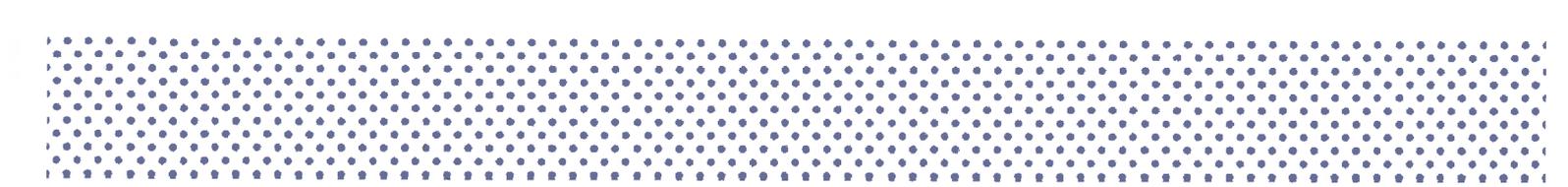
L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.



Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Le territoire s'appuiera également sur ses partenaires tels que le Syndicat d'énergie 60 et Bio Hauts-de-France.

6.5. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

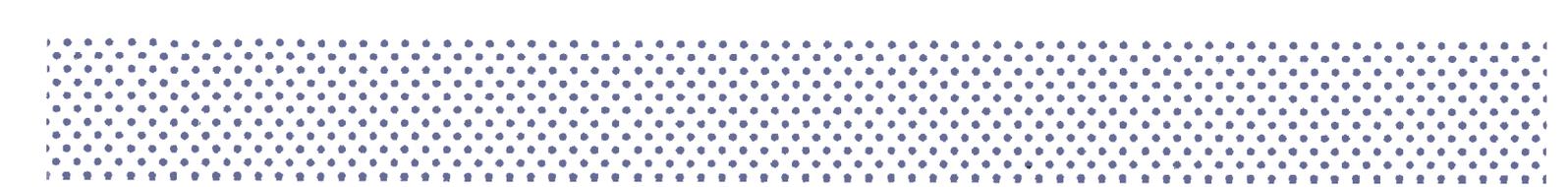
La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage



Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, le Président du Pays Compiégnois ou son représentant, et les Présidents de chaque EPCI ou leurs représentants.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de territoires de chaque EPCI, des services de l'État, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles devaient être cosignataires.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire du Grand Compiégnois. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il sera composé a minima :

- des référents CRTE de chaque EPCI
- d'un représentant technique de chaque EPCI,
- du chef.fe de projet CRTE du Pays,
- tout autre intervenant nécessaire.

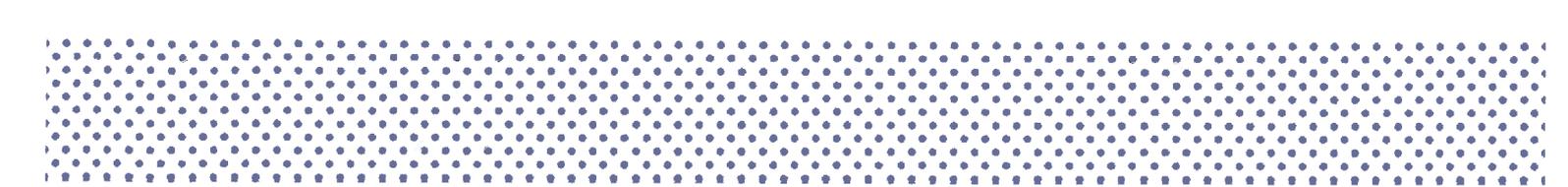
Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.



Dans ce contexte, il appartient à la délégation territoriale de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

L'Etat organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE. Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat. La durée de ce contrat est de six ans. Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 10 - Évolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 11 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 12 - Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif d'Amiens.

Signé en 4 exemplaires, le **28 DEC. 2021**



Corinne ORZECOWSKI

Préfète de l'Oise



Philippe MARINI

Président de l'APC
Président de l'ARC
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire



Sylvie VALENTE LE HIR

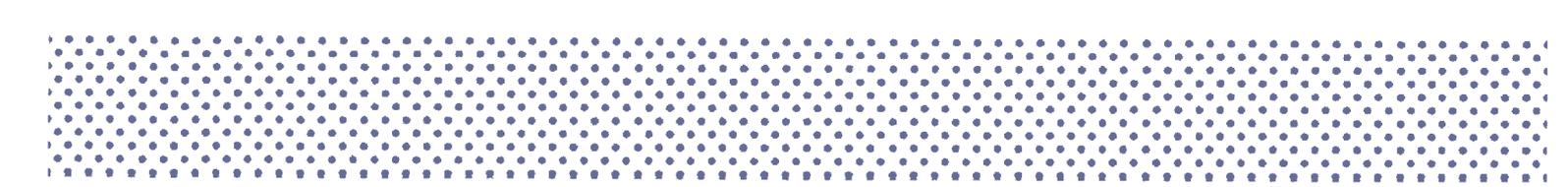


Vice-Présidente de l'APC
Présidente de la CCLO
Maire de Tracy-le-Mont

Sophie MERCIER



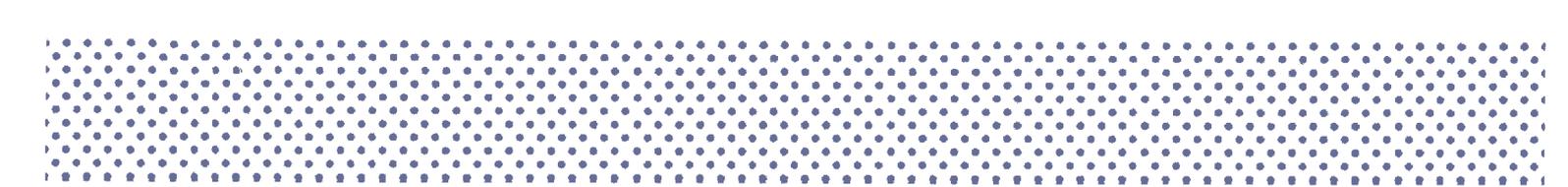
Vice-Présidente de l'APC
Présidente de la CCPE
Maire de Rémy



Sommaire des annexes

Annexe 1 – Orientations stratégiques

Annexe 2 – programme d’actions 2021-2026



Annexe 1 – Orientations stratégiques

Un territoire en pleine transition écologique associant les forêts et les rivières Oise et Aisne

Alimentation & Agriculture

Ecolo_01

Favoriser une agriculture diversifiée et une alimentation locale et durable encourageant les circuits courts et en renforçant le lien urbain /rural

L'étude de développement des circuits courts et de proximité favorisant le développement de l'agriculture biologique et les outils de transformation bio, inscrite au contrat de transition écologique et soutenue par le LEADER, permet aux territoires de l'APC de collaborer sur les problématiques d'agriculture et d'animation d'alimentation locales et durables. Cette étude s'inscrira dans un **Projet Alimentaire Territorial** durable, qui a pour objectif de relocaliser dans la mesure du possible l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant le développement des circuits courts et la mise en avant des produits locaux et bio.

À travers cette orientation, les objectifs pour le territoire, sont donc:

- de promouvoir une agriculture durable respectueuse de l'environnement, et d'accompagner et promouvoir les producteurs locaux notamment dans leur transition vers la culture biologique.
- De permettre à la population d'accéder à une alimentation de saison et de qualité, produite localement et de répondre à l'accroissement de la demande en bio.
- De soutenir l'ensemble des communes afin de leur permettre de répondre aux exigences de la loi EGALIM

Gestion de l'eau

Ecolo_02

Améliorer la gestion de l'eau (partage, mise en réseau, qualité, sécurisation de l'accès à la ressource)

Le Grand Compiégnois est couvert par 3 SAGE : Le SAGE Oise-Aronde couvre une grande partie du territoire du Grand Compiégnois, et est drainé par un réseau hydrographique dense dont les trois principaux affluents sont l'Oise, l'Aisne et l'Aronde, le SAGE de la Basse Automne, et le SAGE de la Brèche –sur Epineuse, et Bailleul-le-Soc).

Les SAGE ont pour objectifs de : maîtriser les étiages tout comme les risques de pollution des eaux et les inondations, améliorer la connaissance des rivières et des milieux aquatiques, réduire les pollutions dès la source, restaurer et préserver les fonctionnalités et la biodiversité des rivières et des milieux aquatiques, sécuriser l'alimentation en eau potable, la restauration et l'entretien des cours d'eau...

Au-delà de ces objectifs, il s'agit également de:

- Mutualiser l'accès à la ressource en eau face aux nouveaux défis à relever (pollutions, suppression de points de captage par le canal ...)
- Optimiser l'organisation de la gestion de la ressource en eau par un rapprochement des syndicats.
- Étudier les possibilités de nouvelles ressources en eau
- Développer les partenariats pour améliorer la gestion naturelle des sites préservés (captages et zone rouge PPRI). L'idée est de valoriser les zones rouges à travers des projets de développement qui préservent l'environnement (bassins de test pour le CETMEF, observatoires pour les oiseaux, habitations flottantes...) Il s'agit de passer d'une logique d'espace interdit et gelé, à un espace de projets portables dans le cadre législatif et réglementaire mais qui restent également conformes à la volonté et la nécessité de protéger l'environnement,
- Continuer les efforts menés sur la préservation des captages notamment par le biais des mesures agroenvironnementales entreprises avec la profession agricole.
- Poursuivre les efforts de limitation des effets des crues des rivières par les mesures et moyens déjà mis en œuvre (tamponnement des eaux pluviales, limitation de l'imperméabilisation, système de compensation, favoriser l'infiltration des eaux pluviales,...) et continuer les coopérations avec les territoires amont et aval, dans le cadre de l'Entente Oise-Aisne.
- Aménager les berges pour favoriser la diversité des séquences (enrochements, secteurs de quais, «berges vertes»...), que ce soit en zone urbaine ou rurale. Il s'agit de favoriser la biodiversité dans cet espace frontière qui est à la croisée de nombreux enjeux urbains, touristiques, écologiques ou encore économiques
- Optimiser la gestion des ruissellements en milieu urbain et le rural afin de préserver les ressources en eau

#Economie circulaire & circuits courts

Ecolo_03

Soutenir et promouvoir les modèles d'économie circulaire, circuits courts, notamment dans la réduction des emballages plastiques à usage unique

Afin d'éviter le gaspillage des ressources et réduire l'impact environnemental, il est nécessaire de soutenir et de promouvoir différents modèles innovants d'économie circulaire et de circuit court, à travers différentes thématiques, comme les circuits courts alimentaires ou industriels. Pour les entreprises, une démarche d'écologie industrielle a été lancée, ce qui permettra à terme d'intégrer la transition écologique dans les process, et ne plus la limiter qu'aux bonnes habitudes des salariés.

Afin de protéger l'environnement et protéger la santé humaine, une attention particulière sera portée sur le recyclage, et la réduction des emballages plastiques à usage unique, à travers des actions de sensibilisation de la population pour promouvoir un changement d'habitude de consommation, et la promotion de bonnes pratiques dans/entre les entreprises, les collectivités, les établissements publics..

Des actions pour lutter contre les dépôts sauvages (plastiques, mégots de cigarettes, gros matériaux et encombrants..) pourront également être prévues.

#Urbanisme durable & résilient

Ecolo_04

Développer un urbanisme durable et résilient pour notamment répondre à la vulnérabilité liée aux inondations, ruissellements, risques géologiques (retrait/gonflement d'argile)

À travers un urbanisme durable et résilient, le territoire a pour ambition d'améliorer la qualité de vie, de réduire les émissions de gaz à effet de serre, et de stimuler l'économie locale tout en préservant les ressources naturelles et les paysages.

L'inondation constituant un risque majeur sur une partie du territoire et face à des problèmes de retraits ou de gonflement d'argile, le territoire développe des stratégies et des aménagements capables d'accepter et de s'adapter aux risques.

#Protection de la biodiversité, de l'environnement en particuliers des zones humides et des forêts

Ecolo_05

Favoriser la biodiversité, en particulier celle des zones humides et de la forêt, et protéger les continuités écologiques et les cœurs de nature, et développer des îlots de verdure en milieu urbain/centre-bourg

Le Grand Compiégnois est un territoire verdoyant qui dispose de nombreux espaces protégés. À travers cette orientation le territoire cherche donc à protéger, optimiser ses pratiques, son dialogue avec les parties prenantes, et la sensibilisation à la population pour l'ensemble du territoire participe à leur préservation.

Forêt :

Constitué des forêts de Compiègne et de Laigue, le massif forestier domanial du Grand Compiégnois recouvre une surface près de 20 000 ha. Il s'inscrit dans un vaste **continuum boisé** le long de l'Oise et de l'Aisne, imbriqué dans les villes et villages du territoire dont il participe à l'identité, 3^{ème} plus grande forêt de feuillus.

Les forêts ont joué un rôle déterminant dans l'**histoire** du territoire, attirant les souverains au fil des siècles. La forêt fournit également de nombreux **services environnementaux**. Elle abrite une biodiversité rare et unique, des cours d'eau et milieux humides préservés et offre un cadre de vie de qualité. Elle produit une matière première précieuse, le bois, en captant le carbone et en régulant et purifiant les flux d'eau. Enfin, elle apporte des services culturels et sociaux par ses valeurs esthétiques et patrimoniales, sources d'inspiration, et offre des lieux de récréation très prisés.

Les enjeux sont essentiels : l'adaptation de nos forêts à la crise sanitaire, leur résilience, leur diversification, leur impact sur nos paysages, leur apport pour nos équilibres environnementaux...

Parallèlement, notre **poumon forestier doit être un milieu accessible**, avec une appropriation maîtrisée pour différents usages locaux ou touristiques. La valorisation de notre « **bien commun** » doit être organisée en s'appuyant sur des **logiques de complémentarités**.

Une concertation avec les différents acteurs est en cours pour élaborer un programme d'actions qui sera intégré à ce CRTE.

Au-delà de la forêt il s'agit également de :

- Valoriser nos paysages emblématiques
- Protéger et valoriser les espaces favorables à la biodiversité, comme les zones humides ou la forêt

- Encourager les habitants et en particulier les jeunes à être des acteurs de la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité
- Soutenir les pratiques agricoles favorables à la biodiversité
- Renforcer la présence d'îlot de verdure en milieu urbain et dans les centres bourg à fin d'améliorer qualité de l'air, de préserver et protéger la biodiversité en milieu urbain, et préserver le cadre de vie des habitants favorisant ainsi leur sensibilisation pour la préservation de l'environnement
- Protéger et valoriser les continuités écologiques, notamment celle d'intérêts européens, et les cœurs de nature

#Transition énergétique de la population/entreprises/ secteur public

Ecolo_06

Maitriser la demande en énergie du territoire en encourageant la rénovation du bâti existant et valoriser les énergies renouvelables et adapter les bâtiments et espaces publics au changement climatique

Le territoire a pour ambition de diminuer sa consommation en énergie, l'ensemble de la population, des entreprises et le secteur public est donc concerné. La priorité a été mise sur la rénovation du bâti existant, ce qui est déjà engagé à travers les OPAH des 3 EPCI, et notamment à travers la plate-forme habitat rénové pour la rénovation thermique d'habitat et des bâtiments d'entreprises, et différentes actions de rénovation des bâtiments publics à l'échelle communale et intercommunale. Le territoire cherche également à utiliser davantage d'énergie renouvelable, comme la biomasse, la géothermie, le photovoltaïque et d'autres innovations garantissant la bonne gestion de la ressource et la préservation de la qualité paysagère. Toujours afin de limiter la consommation en énergie, et de réduire ses émissions de gaz à effet de serre, le territoire, à différentes échelles, engage des actions d'adaptation des bâtiments et des espaces publics au changement climatique.

La réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments pourra s'appuyer sur plusieurs leviers.

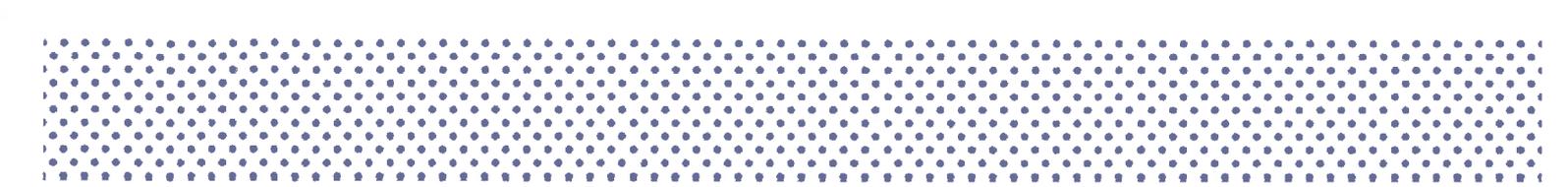
À titre d'exemple :

- dans les bâtiments nouveaux, soutenir des projets performants et innovants (dans les principes de conception, dans les matériaux utilisés...);
- dans les bâtiments existants, diffuser les bonnes pratiques de consommation et accompagner, techniquement et financièrement, l'amélioration de la performance énergétique (isolation, équipements de chauffage...);
- développer les réseaux intelligents et de nouveaux outils de gestion de l'énergie (type objets connectés)
- Renouvellement des ampoules mercure en LED...

Ecolo_07

Reconquérir les espaces bâtis dégradés ou en friche et assurer leur reconversion et aménager les dents creuses

On trouve sur le Grand Compiégnois quelques friches industrielles, militaires, et des espaces bâtis dégradés et donc non utilisés, qui peuvent être reconvertis et aménagés en différents espaces de vie, de logements, de commerces de proximité ou autres. Cela permettrait notamment de limiter la consommation des terres agricoles, et redynamiser certaines zones délaissées. L'aménagement des dents creuses concourt à l'atteinte de ces mêmes objectifs.



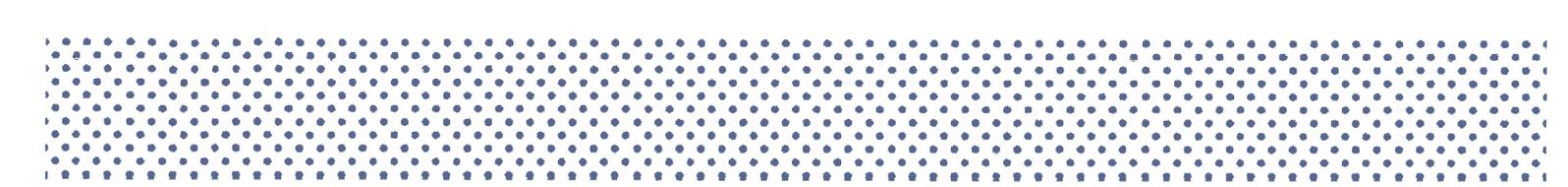
#Mobilité décarbonnée

Ecolo_08

Développer les mobilités quotidienne, économes en énergie et durables sur l'ensemble du territoire & développer des solutions innovantes et durables

À travers ses différents documents de planification, comme le schéma directeur vélo de l'APC, le plan de mobilité rurale de la CCPE, le Plan Global de Déplacement et plan vélo de l'ARC, et le schéma de mobilité de la CC2V, le Grand Compiégnois ambitionne de:

- Développer des solutions de mobilité alternative à la voiture individuelle,
- Encourager notamment le développement de la pratique du vélo
- Concevoir une politique cohérente de mobilité et d'aménagement du territoire,
- Accompagner le recours à des carburations alternatives,
- Dynamiser les plans de déplacement des entreprises,
- Renforcer les échanges urbain/rural
- Faciliter la multimodalité et concilier les usages



Un territoire attractif et compétitif entre la région parisienne et le nord européen

#Attractivité & compétitivité du territoire en lien avec les entreprises

Comp_01

Améliorer l'accueil des entreprises, notamment au travers de l'amélioration ou de la requalification des parcs d'activité, et le développement de l'offre de service

Le Grand Compiégnois étant un territoire urbain et rural, il est nécessaire de veiller à l'existence d'une offre économique diversifiée et équilibrée. L'offre foncière et immobilière doit être variée et stratégiquement répartie sur le territoire. Le développement économique doit à la fois s'appuyer sur le rôle moteur du pôle centre et être équilibré sur le reste du territoire. Il doit également permettre le maintien de l'ensemble des activités créatrices de valeur ajoutée et d'emploi et ainsi, d'un tissu industriel, agricole, et tertiaire diversifié.

Afin de consolider le tissu économique local il est nécessaire d'identifier les conditions favorables à l'implantation des entreprises pour les attirer, et aider au développement de l'emploi. Pour ce faire le territoire engage des actions afin d'améliorer ou de requalifier certaines zones d'activité, comme y déployer par exemple la fibre, augmenter le nombre de sites clé en main ou favoriser le développement d'offres de services destinés aux entreprises et à leurs salariés, et les actions visant à améliorer l'accueil des nouveaux salariés et leur installation.

#Nouveaux Modèles #Tierslieux #Expérimentation

Comp_02

Promouvoir et soutenir les nouveaux modèles économiques hybrides et innovants, en s'appuyant sur l'innovation (économique, sociale, environnementale) notamment en milieu rural

Sur le Grand Compiégnois, de nouvelles formes de coopération se développent sous la forme de tiers-lieux, des espaces ouverts où des individus peuvent se réunir pour travailler, s'approprier des savoirs et/ou des compétences, pour se rencontrer ou simplement échanger de façon informelle. Les tiers-lieux en milieu rural permettent de favoriser la rencontre entre personnes d'écosystèmes différents afin de faire émerger des coopérations locales nouvelles, ou bien d'éviter à des salariés des déplacements pendulaires grâce au télétravail depuis de tels lieux. Ainsi, un tiers-lieu rural permet de redynamiser une ville ou un quartier, grâce à l'implantation d'un nouveau lieu de vie sur des territoires qui sont souvent enclavés.

Durant le confinement, les tiers-lieux se sont illustrés comme des écosystèmes particulièrement résilients et adaptés aux enjeux de la relance et de la transition écologique. Ce sont :

- Des outils de cohésion sociale et de remobilisation des habitants autour de projets communs
- Des outils d'attractivité et de redynamisation des territoires ruraux
- De l'ingénierie au service des transitions économiques, écologiques et sociales
- Un trait d'union entre la société civile et les collectivités territoriales ; entre les entreprises, associations et milieux académiques, entre la ville et la campagne.
- Un moteur de nouvelles formes de coopération locale

- Un accélérateur des transitions

Les tiers-lieux sont des outils d'innovation et d'expérimentation, partenaires des collectivités pour :

- développer des territoires démonstrateurs au sein des CRTE
- revaloriser des fonciers déclassés
- amplifier l'impact d'initiatives locales
- relocaliser de l'emploi

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) soutient le développement des tiers-lieux notamment via son programme Nouveaux-Lieux Nouveaux Liens en apportant le label Fabrique de Territoire aux tiers-lieux susceptibles de soutenir le développement local. Dans l'Oise, il existe en 2021 trois Fabriques, dont deux dans le Grand Compiégnois : l'Hermitage, tiers-lieu pluridisciplinaire situé à Autrèches (CCLO), et le Bord de l'Eau, tiers-lieu culturel situé à Margny-lès-Compiègne (ARC).

Cet axe a pour objectif de renforcer les tiers-lieux existants (Hermitage, Bord de l'Eau, etc.), émergents (Sucrerie de Francières, Cité des Brossiers, Anthurium, etc.) ou à venir. À travers cette orientation il s'agira de favoriser et soutenir :

- les partenariats publics-privés sécurisant la vocation collective et d'intérêt général de ces lieux
- la réhabilitation de sites déclassés à vocation collective et d'intérêt général (de type SCIC, etc.)
- l'amorçage de nouvelles activités économiques dans ces lieux notamment via des programmes de préfiguration
- l'expérimentation dans ces lieux et sur les territoires, en s'appuyant notamment sur l'Incubateur de territoires de l'Agence Nationale de Cohésion des territoires
- les activités d'intérêt général portées par ces lieux
- les actions portées par ces lieux favorisant de nouvelles coopérations locales

#Innovation

Comp_03

Favoriser le développement de l'innovation et l'écosystème local, en particulier en lien avec la chimie verte et l'enseignement supérieur

Sur le Grand Compiégnois, le potentiel d'innovation est varié avec néanmoins une spécialisation en chimie du végétal, bioéconomie ou encore hygiène-cosmétique et sous-traitance automobile. Le territoire attire une main d'oeuvre qualifiée et formée par des établissements de qualité dont l'UTC et l'ESCOM sont les plus représentatifs. Cependant, pour qu'un écosystème d'innovation soit impactant sur le développement territorial, il faut d'abord qu'il arrive à fédérer ses propres acteurs et proposer des structures capables de créer de la valeur localement. À travers cette orientation il s'agira de :

- Favoriser le lien et le décloisonnement entre les acteurs de la formation, de la recherche et de développement, de la recherche universitaire et des entreprises,
- Renforcer l'utilisation du numérique ; le numérique est un moyen de faciliter la réalisation et la fluidité de l'écosystème d'innovation,
- Communiquer et faire connaître les pratiques, produits, entreprises et recherches innovants du territoire et au sein du territoire,

- Favoriser et soutenir une économie de la connaissance
- Développer/ Renforcer les outils d'incubation et pépinières d'entreprises

Comp_04

Améliorer l'organisation de la filière logistique, et en particulier son report modal à partir de la liaison fluviale Seine Escaut (CSNE et Mageo, Pôle multimodal de Longueil-Ste Marie, et quais/bord à canal) mais aussi routière (autoroute A1, RN31,RN32...)

Le territoire doit contribuer à faciliter les accès et les échanges avec les différents sites aux portes de l'agglomération mais aussi développer des actions au sein même du territoire. Cet objectif de valorisation multimodale du transport de marchandises repose sur les éléments suivants :

- Utiliser le projet de Canal Seine Nord Europe et le projet MAGEO pour renforcer les capacités de transport fluvial en réactivant et en développant de nouveaux quais (transbordement...);
- Améliorer les interconnexions entre voies fluviale et routières: la liaison RN2 –RN 31 renforcera l'attractivité du Port fluvial de Longueil-ste Marie;
- Harmoniser les règles de circulation et stationnement des véhicules de transports de marchandises et de livraison sur le territoire
- Favoriser l'intermodalité marchandises notamment sur la zone d'activités de Le Meux – Armancourt, qui dispose d'un embranchement ferroviaire et d'une capacité de quai fluvial; une réflexion analogue pourrait être menée sur le site Confluences à Clairoix ; et étudier, plus globalement, la capacité de réactiver les installations de quai existantes pour le fret
- Valoriser les infrastructures ferroviaires existantes pour le fret, que ce soit pour les zones industrielles ou le port fluvial
- Hiérarchiser les voies pour permettre d'éviter une dispersion des flux camions
- Trouver des solutions pour les problèmes rencontrés avec le stationnement des poids lourds
- Optimiser les problématiques de livraison en centre-ville/centre-bourg

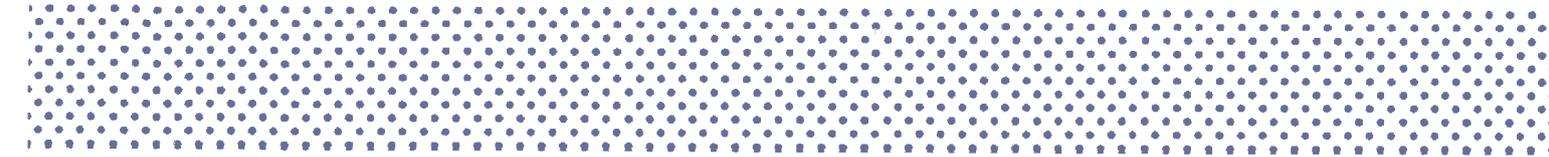
#TRI

Comp_05

Favoriser la troisième révolution industrielle alliant l'énergie décarbonée et le numérique notamment vers les TPE-PME

Les entreprises doivent intégrer la révolution numérique, cette transition touche déjà les grandes entreprises et les groupes, mais les PME et les TPE restent régulièrement à la marge. De même, face à la préoccupation croissante de la société pour la préservation de l'environnement, leur responsabilité s'affirme. Territoire à fort potentiel dans la chimie végétale et dans la tertiarisation de son tissu économique, le Grand Compiégnois a l'ambition d'accompagner les entreprises dans ces transitions. Il s'agira d'amener le plus grand nombre d'entreprises à réussir leur mutation en intégrant: la révolution numérique et les nouvelles technologies, la transition énergétique et en favorisant de nouveaux modèles économiques.

Une condition indispensable à l'atteinte de cet objectif est la desserte numérique des entreprises et sa qualité, en priorité dans les zones d'activité économique, sans oublier les entreprises agricoles et diffuses. Il s'agira par ailleurs de faire émerger et grandir les acteurs dans des secteurs d'activité à fort potentiel de développement : énergies renouvelables, bâti à énergie positive, conversion et stockage d'énergie,



réseaux intelligents, big data et objets connectés, éco-mobilité des biens et des personnes, agriculture écologiquement intensive...

#Attractivité

Comp_06

Soutenir l'attractivité commerciale du territoire et contribuer à la modernisation de l'artisanat

L'attractivité commerciale du territoire doit être confortée, en préservant les équilibres, pour répondre aux enjeux de rayonnement et de proximité. Le confortement du cœur d'agglomération Compiègne-Margny-Venette comme pôle commercial majeur et des pôles commerciaux périphériques à fort rayonnement contribuera à renforcer l'attractivité commerciale du territoire. Dans le même temps, il s'agira de préserver l'activité commerciale de proximité, à l'échelle des communes et des quartiers (ou centralités). Un des leviers de cette attractivité est de renforcer le dynamisme du tissu artisanal et de contribuer au maintien de nombreux savoir-faire territoriaux. L'objectif est également de soutenir les entreprises artisanales tournées vers l'intégration de nouvelles technologies dans leur processus de production.

Comp_07

Améliorer l'attractivité de l'agriculture et des industries qui en dépendent, et leur adaptation aux nouveaux marchés

Le territoire fait face à une agriculture à dominante céréalière tournée vers de nouveaux marchés. Les exploitations agricoles continuent de s'agrandir avec un regroupement d'exploitations sous forme sociétaire (une solution pour réduire les charges et augmenter les revenus) et elles diversifient en même temps leur système de production : prise en compte de l'environnement (diversification des assolements, généralisation des cultures fixatrices d'azote en tête de rotation et semis direct), recherche de productions à plus haute VA que ce soit vers les secteurs industriels (industries agroalimentaires implantées sur le territoire), industrie chimique (bio-carburants avec l'éthanol et le bio-diesel) mais aussi des projets plus larges de production d'énergie renouvelable (méthaniseur, photovoltaïque, miscanthus, ...) touchant tout type d'exploitations. La diversité des systèmes économiques nécessite la co-construction d'un projet de territoire avec l'ensemble des acteurs privés et publics (Agriculteurs, EPCI, Industries, Coopératives, habitants, ...).

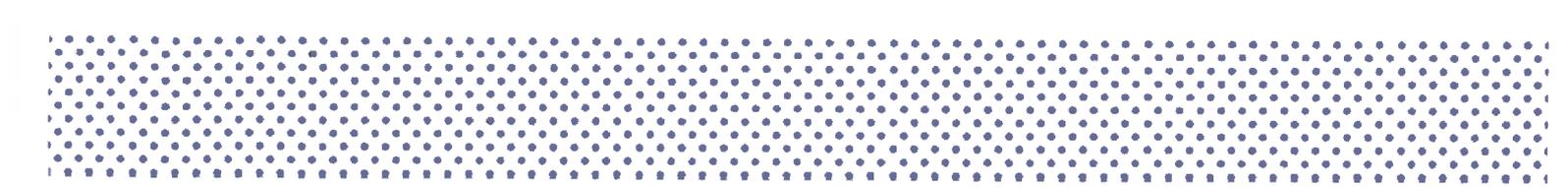
#Un territoire attractif pour les touristes et les athlètes

Comp_08

Améliorer le rayonnement touristique du territoire en valorisant le cadre naturel et le riche patrimoine historique et en favorisant un tourisme responsable et durable et les générateurs touristiques (Pierrefonds, Compiègne, Cité des bateliers, sucrerie de Francières, forêt de Compiègne et de Laigue, les grands parcours européens comme l'Eurovéloroute Scandibérique)

Faire venir, séjourner et revenir les touristes pour générer des retombées économiques et de la notoriété. Pour le territoire compiégnais, l'ambition est de développer une politique touristique ambitieuse, fondée sur ses qualités intrinsèques et sur son accessibilité via la route, le fer, et l'eau.

Il s'agira de mieux valoriser à des fins touristiques le patrimoine exceptionnel du territoire, tant dans le contenu de l'offre proposée que dans la promotion et la commercialisation de celle-ci. L'attractivité d'une



destination touristique repose en effet sur son accessibilité et sur sa capacité à proposer des prestations (y compris dans le domaine des technologies numériques) adaptées à la demande des clientèles recherchées. La destination touristique compiégnnoise devra se distinguer des autres en mettant l'accent sur ses points saillants. Un premier atout est le patrimoine naturel d'exception, 3ème plus grande forêt domaniale de France, distinguée par le classement Natura 2000. Le second atout est la richesse de son patrimoine bâti, avec notamment les châteaux de Compiègne et de Pierrefonds, et ses villages pittoresques. Le 3ème atout est sa localisation, au carrefour de grands axes routiers, desservi par le fer et traversé par de grands trajets européens ou nationaux tels que la Scandibérique, la route d'Artagnan, les grands sentiers de randonnées... le territoire devra se servir de ces leviers pour attirer.

Le territoire s'inscrit dans une politique de tourisme durable et responsable en cherchant à travers la valorisation du territoire à sensibiliser les touristes et les habitants à la préservation de leur environnement, et en encourageant l'ensemble des acteurs du territoire à adopter de bonnes pratiques en la matière.

Comp_09

Renforcer et développer les équipements et infrastructures sportifs, dans le cadre de la préparation des Jeux Olympiques de 2024.

Le Grand Compiégnois est un territoire particulièrement dynamique : clubs sportifs, nombreuses installations fitness grand public, sentiers de randonnées, circuits cyclables ou encore pratique répandue de l'équitation sont quelques illustrations de la vitalité du territoire. Le Grand Compiégnois a donc pour ambition de soutenir cette dynamique, qui a un impact sur le bien-être et la santé de la population, mais qui est également un important élément d'attractivité, notamment grâce/ pour les athlètes. En effet, le territoire a été reconnu centre de préparation aux jeux, pour les JO 2024, ce qui lui permet d'engager de nombreux investissements en termes d'infrastructures et d'équipements sportifs. Ces équipements qui servent de bases d'entraînement pour les délégations étrangères, seront utilisés et appropriés par les clubs locaux avant et après les JO. En termes d'attractivité, la venue d'athlètes et de leurs équipes permet de conforter le territoire comme territoire sportif & dynamique.

L'objectif est donc de continuer à déployer ces équipements et leurs aménagements connexes et de continuer à promouvoir la pratique sportive.

Un bassin de vie de taille moyenne présentant une forte cohésion sociale et territoriale

#Cohésion sociale

Coh_01

Renforcer la cohésion sociale du territoire aux différentes échelles, notamment dans une logique de renforcement du lien urbain/rural

La cohésion sociale du territoire passera nécessairement par le bien-être de ses habitants, et la réduction des inégalités, disparités sociales et géographiques. C'est à dire, l'égalité des chances, l'accès aux droits fondamentaux et au bien-être économique, social et culturel, afin de permettre à chaque habitant du Grand Compiégnois de participer activement et productivement à la société. Ainsi le territoire cherchera à :

- Favoriser les rencontres et le lien social, à travers des animations, évènements ou équipements ou en soutenant de nouvelles structures innovantes,
- Favoriser l'accompagnement des personnes en difficultés,
- Proposer et soutenir des actions/aménagements/équipements en direction de la jeunesse,
- Proposer et soutenir des actions/aménagements/équipements en direction des seniors.

#Précarité énergétique

Coh_02

Favoriser la réhabilitation du parc résidentiel (passoires thermiques, copropriétés dégradées, quartiers populaires) et lutter contre la précarité énergétique

L'efficacité énergétique est un levier essentiel pour réduire l'empreinte écologique. La consommation d'énergie dans les bâtiments, qu'ils soient publics, d'entreprise ou d'habitat, contribue à l'émission de gaz à effet de serre. Son niveau varie selon les pratiques de consommation, l'âge du bâtiment, la qualité et le degré d'isolation, les équipements de chauffage... Sa maîtrise et sa réduction seront donc essentielles à la lutte contre le réchauffement climatique. En diminuant les coûts pour les ménages, elles contribueront notamment à lutter contre la précarité énergétique. Elles généreront également de nouveaux marchés pour une économie de la transition énergétique créatrice d'emplois. Ces actions sont pour la plupart intégrés dans les OPAH, et la plateforme habitant-rénové, mais ne doit pas s'y limiter. En effet, d'autres actions de sensibilisation (comme la thermographie aérienne comme à Compiègne) peuvent être engagées.

#Éducation

Coh_03

Favoriser la formation, en particulier les formations qualifiantes, supérieures courtes et supérieures et en lien avec les entreprises du territoire

Afin de faciliter l'accès à l'emploi tout en répondant aux besoins en main d'œuvre qualifiée des filières en tension, le Grand Compiégnois souhaite encourager et développer les formations qualifiantes et supérieures courtes, tout en continuant à renforcer sa présence et ses parcours dans l'enseignement supérieur sur des cursus plus longs. Il s'agit également de mettre en adéquation la formation et les besoins des entreprises du territoire. Le territoire soutiendra donc des actions privées et publiques répondant à ce besoin, comme l'école de production, et pourra être moteur avec un schéma de l'enseignement supérieur.

Accès à l'emploi

Coh_04

Favoriser l'accès à l'emploi aux personnes éloignées de l'emploi et l'inclusion sociale

Sur le territoire, la problématique du chômage est partagée par toutes les communes, mais elle est davantage concentrée dans certains quartiers (les quartiers prioritaires de la politique de la ville, notamment). Il s'agira d'améliorer la préparation et l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans les territoires où ils sont les plus nombreux, sans pour autant mettre les moyens exclusivement sur ces territoires. La politique de la ville a pour objectif de réduire les écarts de taux d'emploi entre les territoires prioritaires et l'agglomération, en particulier au bénéfice des jeunes et des femmes. Sa définition et sa mise en œuvre par tous les acteurs du territoire (État, collectivités locales...) y participeront.

Certains publics sont particulièrement touchés par la hausse du chômage, comme les jeunes et les seniors. D'autres réunissent des facteurs défavorables au retour à l'emploi, comme les chômeurs de longue durée. Favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle rapide doit permettre d'éviter de prolonger les périodes de chômage et la perte d'employabilité qui s'ensuit. En plus des dispositifs de droit commun, il s'agira de mobiliser des dispositifs spécifiques : recrutement de publics prioritaires par les entreprises ; accompagnement spécifique des publics concernés (Mission locale du Pays Compiégnois, Territoire Zéro Chômeurs...), dispositif « Territoire zéro chômeurs ». Une attention particulière sera portée à l'inclusion sociale, des personnes porteuses d'un handicap, des personnes issues des quartiers prioritaires, des femmes, des seniors... Toutes les actions de mises aux normes, de sensibilisation et de diffusion de bonnes pratiques pour lutter contre toutes les formes de discrimination seront favorisées.

#Services publics

Coh_05

Développer les services au public (France services, santé, pré et périscolaire, bibliothèques...) en particulier près des transports collectifs et/ou dans les centres-bourgs

Face aux contraintes financières et aux évolutions sociétales, il s'agira d'innover pour maintenir une offre maillée de services et d'équipements de qualité et continuer à répondre à la diversité des besoins et aspirations des habitants.

Dans les services et équipements, plusieurs leviers pourront être mobilisés par tous les acteurs :

- Organiser la venue du service aux habitants pourra être une manière de faire face aux contraintes budgétaires, mais aussi de diffuser l'offre de service afin d'en élargir l'accès (permanences de structures d'insertion sociale et professionnelle, expositions itinérantes...).
- Prendre en compte l'évolution des modes de vie des habitants. Ainsi, certains services publics ajustent leurs horaires d'ouverture, qui ne correspondent plus aux horaires de tous les actifs.
- Soutenir la création de nouveaux services publics rendus nécessaire par l'augmentation de la population (ex : crèche)
- Développer le numérique : l'accessibilité en ligne de données et de démarches permettra d'éviter des déplacements, voire de développer des activités à distance : e-commerce, e-santé... En revanche, elle supposera un accès au réseau numérique.
- Développer la polyvalence permettra à des services et équipements de se maintenir en offrant plusieurs prestations. Les épiceries, les cafés multi-services, les salles polyvalentes, les maisons de services au public en sont des illustrations.

- S'appuyer sur tous les partenaires susceptibles de proposer une offre : privés (crèches d'entreprises, articulation de l'habitat et des commerces dans les projets d'aménagement...), habitants (garde d'enfants, investissement des personnes âgées dans les temps d'activités périscolaires,...), etc.

Coh_06

Développer des projets culturels accessibles à tous, par la modernisation des outils, le développement de projets culturels coopératifs et de proximité s'appuyant sur l'écosystème local et une meilleure connaissance de l'offre

Le Territoire du Grand Compiégnois cherche depuis plusieurs années à rendre l'offre culturelle plus accessible à l'ensemble du territoire, notamment en milieu rural et dans les quartiers prioritaires de la ville. Les leviers pour rendre la culture plus accessible sur le territoire sont les suivants :

- Moderniser les outils de médiation, de scénographie, et travailler dans une logique de renvoi entre sites, entre l'urbain et le rural
- Développer des projets en s'appuyant sur les acteurs culturels du territoire, de façon à mailler l'ensemble du territoire et notamment la ruralité (forme itinérante, événementiel...)
- Une meilleure connaissance et promotion de l'offre culturelle et de la programmation en liant l'offre en milieu urbain et l'offre en milieu rural,
- La sensibilisation à la culture et aux arts des plus jeunes, notamment à travers les CLEA.

#Cohésion & cohérence territoriale

Coh_07

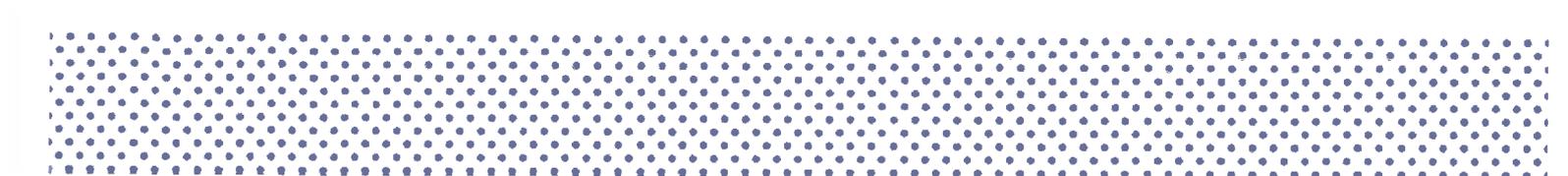
Anticiper l'arrivée du barreau Roissy Picardie et participer à l'aménagement des pôles d'échanges multimodaux (gare principale de Compiègne-Margny, gares secondaires d'Estrées Saint-Denis et de Thourotte) confortant les cœurs de ville et de bourgs

D'ici 2025, le barreau Picardie- Roissy tronçon de 6 kilomètres, permettra aux territoires du Grand Compiégnois de pouvoir rejoindre le réseau TGV.

Les usagers pourront rejoindre sans correspondance la gare de Paris Aéroport Roissy-Charles de Gaulle depuis la gare de Compiègne, entre autres gares picardes. Le territoire du Grand Compiégnois ne disposant pas d'autres moyens aujourd'hui pour accéder à l'aéroport qu'en voiture, ou en train et RER en passant par Paris, ces 17 nouveaux allers-retours quotidiens Compiègne-Roissy, permettront d'améliorer l'attractivité de l'ensemble du territoire. En effet, ce trajet au départ de la gare de Compiègne, elle-même desservie par les gares secondaires comme Thourotte et Estrées-St Denis, permettra également de renforcer l'attractivité de ces bourgs. Il s'agira donc d'anticiper ces travaux et d'aménager les quartiers/bourgs : réaménagement et mise aux normes des gares et quais, développement de services et commerces alentours, stationnement véhicule, accès et stationnement vélo, voirie, éclairage...

Coh_08

Favoriser les parcours résidentiels des habitants, en particulier des familles mais aussi des seniors et des jeunes, en renforçant notamment la synergie urbain/rural



L'enjeu est de proposer une offre de logements suffisante, de qualité, diversifiée, accessible financièrement et répartie dans son volume et dans sa diversité sur le territoire. L'offre de logements doit être adaptée aux besoins et aspirations des ménages et être suffisante en volume, la synergie entre l'urbain et le rural est donc essentielle. La qualité de l'offre s'apprécie au regard de la performance énergétique, de la qualité du cadre de vie... Elle doit nécessairement être diversifiée pour répondre aux différents besoins et attentes et permettre des parcours résidentiels – typologie (individuel, individuel groupé, intermédiaire, collectif), taille (T1, T2...), locatif et en accession...– en adéquation avec les niveaux de ressources des ménages. Il s'agit de rechercher un développement réparti sur le territoire, socialement plus juste et écologiquement raisonnable et responsable.

#Numérique

Coh_09

Développer le numérique dans le service public et les entreprises, et favoriser l'accès au numérique à travers les équipements et les formations

L'objectif pour le territoire est de permettre à tous les acteurs de la vie économique et sociale de s'inscrire dans des dynamiques territoriales à différents niveaux grâce aux ressources numériques. Il s'agira notamment de :

- Assurer une couverture numérique, fixe et mobile, performante, en développant le réseau très haut débit (en priorité dans les sites stratégiques) et en encourageant tout mode de déploiement de la fibre optique (réseau d'initiative publique, initiative privée) ainsi que tout mode de montée en très haut débit.
- Favoriser les démarches en lignes,
- Favoriser la digitalisation des process,
- Faciliter l'accès et l'éducation à l'usage des technologies numériques et sensibiliser les différents acteurs, usagers, à la protection numérique.

#Sécurité

Coh_10

Gestion des risques et assurer la sécurité publique

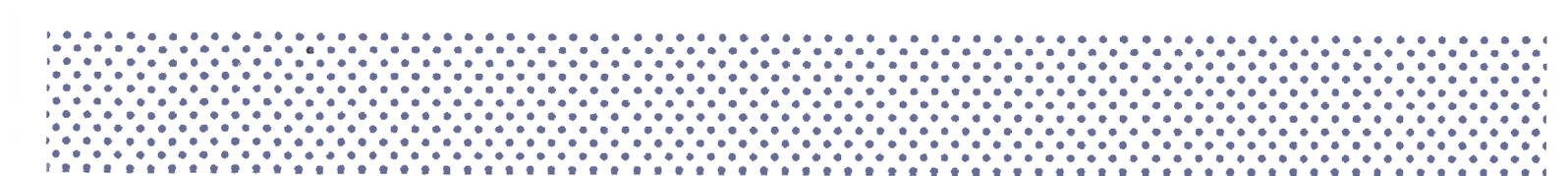
La sécurité publique est un enjeu important pour favoriser le bien-être de la population, et s'appréhende sous différents volets :

- Sécurité des infrastructures : assurer le bon état des équipements, infrastructures, et travaux d'art et leur adaptation aux aléas climatiques et géologiques :
- Sécurité des réseaux : assurer le bon état et la maintenance des réseaux d'eau et d'assainissement, d'électricité...;
- Sécurité de l'espace public : assurer la protection de l'espace public à travers différentes méthodes ou technologie dont la video-protection ;
- Cyber-sécurité : assurer la sécurité des données et des réseaux au sein des collectivités, et y sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire

Economie Sociale et Solidaire

Coh_11

Soutenir et promouvoir les modèles d'Economie Sociale et Solidaire (ESS)



L'ESS qui représente 14% des emplois privés en France, est en plein développement sur le Grand Compiégnois. Couvrant différents secteurs d'activité tels que l'action sociale, l'art, les loisirs, le sport, l'enseignement, la santé, elle représente dans l'Oise près de 25 000 emplois. L'ESS est un réel vecteur d'innovation et de développement, notamment en milieu rural.

Les tiers-lieux (5 sur le territoire), sont également porteurs de cette démarche.

L'intégration et la mobilisation de ces structures est essentielle pour répondre aux grandes problématiques d'aujourd'hui et de demain et permet une démarche plus ouverte, citoyenne et inclusive. L'objectif pour le territoire sera donc de soutenir ces acteurs et les actions qui répondent aux enjeux du territoire.